



## *Téléréglez votre Bordereau de Versement Mensuel via Internet*

Chaque mois, transmettez et réglez vos bordereaux de versement mensuel (BVM) directement depuis le site Internet de votre MSA. Vous pouvez également visualiser et imprimer vos derniers bordereaux effectués en ligne. Découvrez vite ce nouveau service !

### LES AVANTAGES

- **Facilité** : des aides en ligne vous accompagnent à toutes les étapes de votre saisie.
- **Souplesse** : vous pouvez saisir et envoyer votre bordereau quand vous le souhaitez, **au plus tard le jour de la date limite de paiement, avant 12h00**.  
Le prélèvement coïncide avec cette date limite de paiement.
- **Fiabilité** : le téléréglément s'effectue par le biais d'un protocole de cryptage.
- **Gratuité** : il n'y a ni frais d'inscription, ni frais d'utilisation.
- **Gain de temps** : vous n'avez plus à adresser chaque mois, par courrier, votre règlement par chèque.

### EN PRATIQUE

Pour bénéficier du paiement par téléréglément, vous devez d'abord déclarer le compte qui doit être prélevé. Pour cela, inscrivez-vous au service sécurisé "Gestion Compte(s) Téléréglément" sur le site Internet de la MSA Lorraine : [www.msalorraine.fr](http://www.msalorraine.fr)

**ATTENTION**, un délai d'environ une semaine est nécessaire pour l'enregistrement de votre compte.

Pour toutes précisions : [contact@lorraine.msa.fr](mailto:contact@lorraine.msa.fr)

Savez-vous que vous pouvez également effectuer de nombreuses déclarations sociales par internet ?

- Déclaration Unique d'Embauche (DUE)
- Déclaration Accident du Travail salarié (DAT)
- Déclaration de salaires (DS)
- Attestation de salaires
- Modification de contrat de travail
- Titre emploi Simplifié Agricole (TESA)
- ...

*Alors, simplifiez-vous la vie,  
rendez-vous dès maintenant sur  
[www.msalorraine.fr](http://www.msalorraine.fr)*